

# Charte Fournisseurs & Partenaires

Dernière mise à jour : Novembre 2023



Copyright © Axway 2023  
Tous droits réservés.

## Introduction

Cette Charte présente les engagements d’Axway vis-à-vis de ses fournisseurs et partenaires, ainsi que les engagements attendus d’eux. Signataire du Pacte mondial des Nations Unies, Axway privilégie l’établissement de relations durables avec ses fournisseurs et partenaires et s’engage à appliquer, promouvoir et soutenir les différents principes fondamentaux de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

Dans le cadre de sa démarche d’achats et partenariats responsables, Axway souhaite maximiser son impact positif tout au long de ses chaînes de valeur. Ainsi, au travers de cette Charte, Axway veut s’assurer que ses fournisseurs et partenaires partagent ses exigences et principes éthiques en matière de respect des Droits de l’Homme, de conditions de travail, d’enjeux environnementaux, de lutte contre la corruption et de pratiques commerciales.

## Engagements d’Axway

### Ethique des affaires

Axway s’engage à respecter l’ensemble des lois, réglementations et normes applicables en matière d’éthique des affaires. En tant que cadre de référence, la Charte éthique d’Axway précise les règles de bonne conduite et les procédures qui aident les sociétés du Groupe, leurs administrateurs, employés et collaborateurs, à conduire leurs activités en toute intégrité, dans le respect des valeurs de l’entreprise et des lois en vigueur, tant en interne que vis-à-vis des personnes et entreprises avec lesquelles ils entretiennent des relations professionnelles.

La Charte éthique d’Axway définit également les mécanismes d’alertes mis en place en cas de non-respect de ces règles. Axway veille à ce que sa charte éthique soient connues de l’ensemble des parties prenantes avec qui l’entreprise interagit.

### Équité et transparence

Axway encourage et favorise une concurrence loyale entre ses fournisseurs et partenaires. Axway sélectionne ses fournisseurs et partenaires impartialement, sur la base de critères objectifs, équitables et transparents tels que, par exemple, la qualité, le coût, ou encore l’impact social et environnemental d’un produit ou service.

### Politique de partenariat et risque de dépendance réciproque

Axway est particulièrement attentif à la pérennité de ses relations avec ses fournisseurs et partenaires. L’entreprise s’efforce de réduire les risques de dépendance réciproque et peut, le cas échéant, mettre en œuvre des démarches de désengagement concertées, anticipées et progressives, afin de tenir compte du degré de dépendance et des possibilités de diversification ou d’adaptation.

### Confidentialité et droits de propriété intellectuelle

Dans le cadre de ses relations commerciales, Axway s’engage à protéger la confidentialité des informations et données qui lui sont transmises par ses fournisseurs et partenaires. Ainsi, Axway met à disposition de ses employés et collaborateurs tous les moyens utiles au traitement, à la manipulation et à la conservation de données ou informations critiques, personnelles et/ou confidentielles.

En tant qu'éditeur de logiciel, la propriété intellectuelle est partie intégrante du métier d'Axway. Axway s'engage à respecter les droits de propriété intellectuelle et à l'innovation. L'entreprise met à disposition de ses employés et collaborateurs des mesures pour en assurer la protection.

## Délais de paiement

Axway s'engage à respecter les délais de paiement préalablement négociés et convenus avec ses fournisseurs, dans un cadre conforme aux législations et réglementations en vigueur dans les différents pays où l'entreprise exerce.

## Engagements du Fournisseur ou Partenaire

En complément du respect des lois et réglementations applicables dans les pays où il exerce ses activités, le fournisseur ou partenaire s'engage à :

### Respect des Droits de l'Homme et des conditions de travail

- Exclure toute forme de travail forcé, obligatoire ou clandestin ;
- Ne pas faire travailler des personnes n'ayant pas atteint l'âge minimal légal requis par la législation en vigueur dans le pays considéré ;
- Garantir des conditions de travail décentes et rémunérer ses employés équitablement ;
- Offrir à ses employés un environnement de travail sain et adopter des mesures préventives appropriées en matière de santé et de sécurité au travail ;
- Veiller à ce que ses employés soient traités avec respect et dignité et prévenir toute forme de discrimination ou d'harcèlement ;
- S'assurer que la liberté d'expression, la liberté d'association et le droit à la négociation collective des employés sont respectés.

### Ethique des affaires

- Exclure tous comportements ou faits pouvant être qualifiés de corruption, de complicité de trafic d'influence ou de favoritisme, notamment lors de la négociation et l'exécution des contrats ;
- Agir dans le plus strict respect des lois régissant la concurrence, de manière loyale et équitable ;
- Prévenir et éviter les conflits d'intérêts ;
- Mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires à la confidentialité et à la protection des données qui lui sont confiées.

### Environnement

- Réduire tant que possible l'impact environnemental de ses activités, sites, produits et/ou services ;
- Prévenir la pollution issue de ses activités, sites, produits et/ou services ;
- Mesurer et réduire tant que possible ses émissions de gaz à effet de serre ;
- Préserver les ressources naturelles, notamment par la maîtrise de ses consommations d'eau, d'énergie et de matières premières, et contribuer à la protection de la biodiversité ;
- Favoriser l'économie circulaire, limiter la production de déchets et optimiser leur recyclage ;
- Maîtriser les risques liés à l'utilisation de produits chimiques, matières dangereuses et respecter les normes internationales relatives aux minéraux de conflit.

## Mise en œuvre

En signant cette Charte le fournisseur ou partenaire s'engage à :

- Respecter ses principes ou à mettre en œuvre des actions correctives en vue de s'y conformer ;
- Faire respecter par ses propres fournisseurs et sous-traitants l'ensemble des principes exposés ;
- Fournir, sur demande, les éléments permettant de justifier du bon respect des principes exposés ;
- Recevoir, sur demande, des auditeurs, internes ou externes, pour en vérifier l'application.

## Mécanisme d'Alerte

Axway encourage ses fournisseurs et partenaires à partager leurs préoccupations concernant des situations ou comportements qui iraient à l'encontre des principes décrits dans la présente Charte en utilisant l'adresse e-mail dédiée : [axway.ethics.notification@axway.com](mailto:axway.ethics.notification@axway.com).